



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

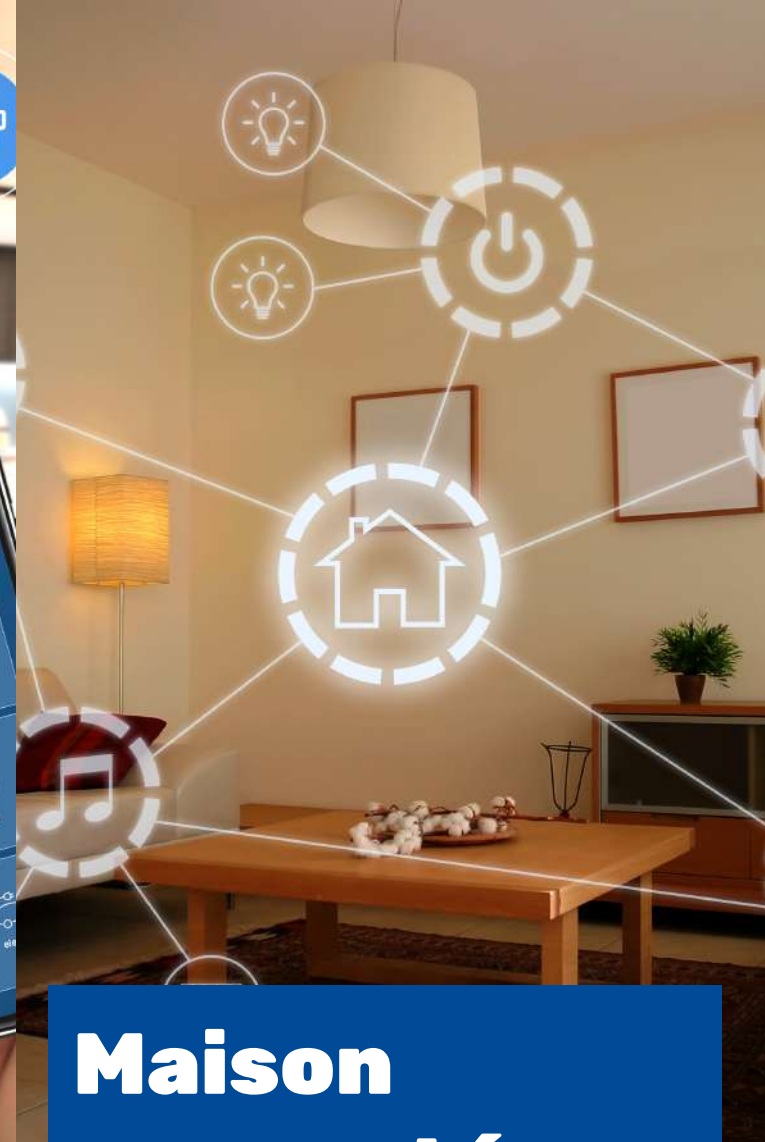
Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30



Maison connectée

Cours du jour ou du soir
Site d'Arlon

Maison connectée

Vous êtes intéressé par les technologies sans fil et la domotique ? Vous souhaitez apprendre à créer et à gérer votre propre maison intelligente ? Alors, cette unité d'enseignement est faite pour vous !

Cette unité d'enseignement vous initie aux technologies sans fil et à la domotique. Vous apprendrez à :

- comprendre les principes et les paramètres des réseaux WIFI, BLUETOOTH et des données mobiles ;
- installer, configurer et utiliser un dispositif connecté, un assistant vocal et de la musique en ligne pour gérer une station SMART HOME ;
- communiquer, observer et réfléchir de manière technique ;
- respecter les règles de sécurité, de sécurité informatique, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement.

Cette unité d'enseignement vous permettra de développer vos compétences numériques et de découvrir les applications pratiques et ludiques de la domotique. Vous pourrez ainsi rendre votre habitat plus confortable, plus sécurisé et plus économe en énergie.

Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CEB.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation